

## Conseil Municipal du 25 Juin 2021

### Ordre du jour

L'an deux mille vingt et un, le 25 Juin à vingt heures trente les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, le 18 Juin 2021, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

MM. Hubert PAILLAT – Jean-Marie PARNAUDEAU - Dimitri BILLEROT - Laurent COUTHOUIS – Jean-François LHERMITTE

Mmes Yvette BRENET – Annie BLAZART

Absents excusés : M. Romain THIESSE, Mme Marilyne BERTRAND- (pouvoir à Yvette BRENET), M. Romain BOUJU

M. Dimitri BILLEROT a été désigné comme secrétaire

Le procès verbal du conseil du 21 Mai 2021 a été approuvé à l'unanimité

#### **21/21 Adoption du compte de gestion du receveur municipal**

Les comptes du receveur étant identiques à ceux de la commune, le conseil est appelé à les approuver.

Le conseil notera que l'actif immobilisé de la commune (église, cimetière, voiries divers matériel) est évalué à 2 472 020 €, la trésorerie à 155 430€ et les créances diverses à 5 990 €

Le conseil est appelé à approuver les comptes de gestion du trésorier municipal.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

#### **22/21 Adoption du compte administratif de l'année 2020**

Le résultat d'exercice pour 2020 2020 s'établit comme suit

##### *Fonctionnement*

Dépenses 133 198,90 €	Recettes 259 061,75 €	solde +125 862,85€
-----------------------	-----------------------	--------------------

##### *Investissement*

Dépenses 86 846,31 €	Recettes 106 632,68 €	solde +19 786,37€
----------------------	-----------------------	-------------------

Solde général + 145 649,22 €

Il convient toutefois de corriger ce résultat de l'exercice par le résultat de clôture de l'exercice précédent, suivant le tableau suivant

Résultat d'Exécution de ST GERMIER

	Résultat de clôture au 31/12/2019	Affectation *	résultat exercice 2020	Résultat de clôture au 31/12/2020
Investissement	-98 906,42		19 786,37	-79 120,05
Fonctionnement	195 482,96	-98 906,42	125 862,85	222 439,39
	96 576,54		145 649,22	143 319,34

Le résultat cumulé de clôture de l'exercice s'établit donc à **143 319,34 €**

On peut tout d'abord constater une amélioration substantielle de la situation financière de la commune, puisque le solde de l'année 2019 s'établissait à **96 576,54 €**

Cette amélioration des résultats résulte de deux phénomènes :

- la perception partielle de 3 années d'IFER, puisque les services de l'État n'avaient pu établir les titres de recettes correspondant en 2018 et 2019. Compte tenu de la répartition contractuelle avec la CCPG, ce sont ainsi 45 000€ qui ont été obtenus par la commune
- les dépenses de fonctionnement ont été largement contenues en 2020, essentiellement grâce à la baisse des dépenses de réparation notamment de matériel roulant, dépenses qui sont de facto en partie aléatoires
- enfin, la crise du Covid ainsi que la période de renouvellement des équipes municipales explique la relative faiblesse des investissements qui se sont concentrés sur les réserves incendie des 5 hameaux (29000€), la création d'un ensemble douche wc dans l'atelier municipal (9500€ aidé par le département dans le cadre de l'opération 1000 chantiers), 6000 € pour l'acquisition du bâtiment de la place du Vieux Four, le remplacement des gouttières du préau de la cour de la salle des fêtes (2000€) et aussi le remboursement d'emprunts (21000€ dont un remboursement anticipé de 10000€ d'un emprunt souscrit par la CCPG à un taux élevé)

Cette amélioration a justifié le remboursement anticipé de l'emprunt de 200 000€ conclu en 2013, le solde, soit 86 963,43€ ayant été remboursé en Janvier 2021.

Le conseil est appelé à approuver le compte administratif 2020 de la commune

Le maire s'étant retiré, cette délibération a été approuvée à l'unanimité

### **23/21 Décision modificative n°5 reprise du résultat et affectation**

L'affectation des résultats de l'exercice 2021 permet de compléter le budget voté en janvier 2021, même si cette inscription ressort plus de la forme, l'objectif de l'exercice étant de revenir au niveau d'un excédent de l'ordre 100 000 € pour faire face aux importantes dépenses liées à l'aménagement de la place du village.

*Section investissement*

Chapitre compte libelle Nouveaux Crédits		Chapitre compte libelle Nouveaux Crédits	
001 déficit investissement 2019	79 120,05	1068 Affectation	79120,05
2131 Bâtiments publics	80 000,00	021 virement section fonctionnement	80
000,00			
Total	159 120,05	Total	159 120,05

### *Section fonctionnement*

Chapitre compte libelle Nouveaux Crédits		Chapitre compte libelle Nouveaux Crédits	
Chapitre 011			
615221 Bâtiments publics	53 819 ,34	002 Excédent	+ 143 319,34
623 fêtes et cérémonies	5 000,00		
Chapitre 012			
621 personnel	2500,00		
Chapitre 65			
658 autres charges gestion	2000.00		
023 virement investissement	80 000		
Total	+ 143 319,34	Total	143 319,38

Cette deliberation est approuvée à l'unanimité.

### **24/21 Convention de servitude avec M. André CHOLLET, parcelle ZM 51**

La réalisation de la défense incendie du bourg du Breuil s'est effectuée sur une parcelle du domaine public communal. Toutefois, les dimensions de la bache réservoir nécessitent d'empiéter légèrement sur une parcelle privée ZM 51 appartenant à M. André CHOLLET . Une convention de servitude est donc intervenue entre la commune et M. André CHOLLET, la commune prenant à sa charge les frais de clôture et l'entretien de cette réserve, et M. CHOLLET consentant à subir cette servitude. La commune prendra également à sa charge le coût de la publication au service de la publicité foncière évalué à 15€.

Le conseil est appelé à approuver cette convention de servitude à son bénéfice.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

Débat et Questions diverses

*Compte administratif 2020* : Le niveau faible d'investissement de cette année s'explique essentiellement par la crise du Covid et la mise en route tardive de l'équipe municipale élus en Mars, mais qui n'a pu exercer ses responsabilités qu'à partir de Juin 2020. Ce retard sera probablement rattrapé en 2021 par :

- les différents travaux de réfection des routes communales
- le portail de l'église
- la toiture du presbytère
- la réalisation du cheminement piétonnier autour de l'étang pour lequel les subventions ont été obtenues. L'appel d'offres auprès des entreprises a été lancé et si tout va bien, les travaux devraient débiter en Septembre, après la fête de l'étang. Au pire, ils seront reportés en Septembre 2022 si aucune entreprise n'est disponible.
- La fin de la réalisation de l'ensemble sanitaire de l'atelier municipal.
- Le lancement des travaux de la halle couverte et polyvalente de la place du village

Les crédits ouverts au budget ne sont que des possibilités qui ne seront pas toutes utilisées, l'objectif étant de terminer l'année 2021 avec un résultat de clôture de l'ordre de 100 000€.

Parc éolien de Pamproux : la cagnotte Hello asso a été définitivement remplie et l'ensemble des sommes récoltées tourne autour de 7000€. Un premier projet de mémoire nous a été présenté par notre conseil Me Argenton. Il a également trouvé un autre moyen de défense qui semble pertinent, à savoir une irrégularité de forme dans l'arrêté préfectoral, ce dernier, pour simplifier les choses, ayant été pris hors délai. Par ailleurs, Me ARGENTON a découvert que l'étude d'impact s'appuyait sur les travaux d'un étudiant en master de 2008, ce qui constitue de toute évidence une référence scientifique de piètre qualité....

*FCTVA* : La somme qui va nous être restituée au titre des investissements 2019 va s'élever à 14 482.27 € , ce qui est légèrement supérieur aux prévisions (11 112€ en investissement et 2 336 € en fonctionnement..

*IFER* : la CCPG a délibéré favorablement pour compléter la restitution de l'IFER des années 2018 à 2020 pour un montant d'environ 33 999 € pour une prévision initiale de 30 0 00€. Ceci concrétise les efforts entamés et votés en 2016 pour que la commune récupère sa juste part de la fiscalité communale apportée par le parc éolien. Toutefois, en 2022, la somme qui sera récupérée sera plus normale, autour de 25 000€.

*Fête de l'étang* : il y aura lieu de débiter sur le programme d'animation sur la base des premières propositions. Les 3 associations qui participent à cette manifestation ont confirmé leur accord pour l'édition 2021, avec bien entendu des variantes et améliorations. Le thème retenu sera celui de la fête foraine (avec des structures gonflables du type rodéo ou tir au pistolet. Le concours de pêche devait se dérouler sur toute la journée. Et on retrouvera le feu d'artifice, les poneys, le disc jockey,;e concours de boules, etc.

*Entretien des espaces publics* : Il convient de redéfinir notre politique en matière d'entretien des espaces publics, depuis l'abandon des pesticides. C'est à dire qu'il faut convenir de priorités et admettre le retour du végétal dans le bourg. En ce sens, on peut noter que petit à petit le fleurissement du cœur de bourg se développe. Ce qui a été planté il y a 3 ans le long du mur de l'église a pris de la vigueur et se défend seul. De plus en plus, on trouve des partenariats entre la commune et les riverains, la commune fournissant les plants qui sont plantés au pied des propriétaires et ensuite entretenus par les riverains. Par contre, l'arrêt du glyphosate rend l'entretien des allées de l'église impossible. A terme, il vaut mieux que ces allées se transforment en pelouse, plus faciles à entretenir et d'un intérêt esthétique meilleur. Par contre, il faudra probablement aménager en jardin la plate bande en haut de la rue de l'église, coté Pamproux.

*Cheminement piétonnier au tour de l'étang* : la consultation d'entreprises comprend de nombreuses variantes ou option (ponton de pêche, plaine fleurie, matériau, etc). Le conseil municipal sera probablement amené à débiter des ce propositions pour choisir l'entreprise retenue dans les

derniers jours de Juillet 2021.

A cette réunion, seront également débattues les dernières décisions de préparation de la fête de l'étang 2021.